

quelle sanction pour speed????

Par [Profil supprimé](#) Postée le 19/09/2011 02:54

bonjour,je suis allé en free party ce week end et j'ai etai controlé avec un gramme de speed il m'on embarqué pris la deposition (il m'on demandé combien j'en prend je leur ai dit que je prend un gramme ou deux tout les 1 mois ou 2)et relaché mais voila vous pensez que je risque quoi sachant que je n'ai jamais eu de probleme avec la justice

Mise en ligne le 20/09/2011

Bonjour,

La loi interdit l'usage et la détention de speed et prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 3750 € ainsi que des peines de prison pouvant aller jusqu' à 1 an.

Etant donné qu'ils vous ont relaché, on peut penser qu'aucune poursuite ne sera engagée contre vous, néanmoins ils ont pris votre déposition et vous êtes donc maintenant "connu" des services de police ou de gendarmerie comme un consommateur potentiel.

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements, vous pouvez contacter SOS Drogues police au 0 800 142 152 : il s'agit d'un numéro vert crée par la brigade des stupéfiants ou des policiers spécialisés répondent à toutes les questions relatives aux différentes procédures juridiques concernant l'usage de drogues et ce dans le respect de l'anonymat des correspondants.

Cordialement
